



Conseil général du 23 avril 2026

jeudi 23 avril 2026 · 19:30 - 22:30 (Europe/Zurich) | Salle Polyvalente - Promasens

Participants

Présents	Andrea Bagnuoli, Nicole Barbey, Cédric Bays, Gérald Borcard, Arnaud Boschung, Sophie Bosson, Francis Braillard, Dimitri Burnier, Fabrice Buser, Delphine Camilleri, Tanguy Chatton, Sylvain Chevalley, Marine Clément, Daniel Crausaz, Magalie Conus, Xavier Cuérel, Franco De Andrea, Nathalie Defferrard Crausaz, Pierre-Alain Deillon, Marylène Dorthe, Michel Dougoud, Jean-Louis Dubler, Christian Gast, Magali Gianella, Emmanuel Gremaud, Jérôme Jaccoud, Robin Jaquier, Damien Hoffmann, Damien Menoud, Thorsten Michels, Julien Périsset, Sylvain Périsset, Jacqueline Piguët, Olivier Pittet, Maxime Punitharangitham, Hélène Schiliro, Michèle Senn, Charlotte Surchat, Elodie Vaucher, Sylvie Wenger, Joseph Aeby, Loris Bossi, Alain Chollet, Christophe Jaccoud, Antoinette Piccand, Karine Charrière
Excusés	Pauline Chenevard, Christine Gremaud, François Menétrey, Eric Monney, Samuel Prélaz, Mathieu Senn, Mike Turra, Claude Conus

1 Constitution de la séance

M. le Président salue le public qui s'est déplacé pour assister aux débats du législatif, ainsi que Mme Julie Rudaz pour la Liberté et la Gruyère. Il salue encore les membres du Conseil communal ainsi que ses collègues du Conseil général.

M. le Président annonce que le bureau est composé de M. Arnaud Boschung, Président, Franco de Andrea Vice-Président, de Mmes Marine Clément, Marylène Dorthe, Sylvie Wenger, Jacqueline Piguët, scrutatrices, et de Mme Karine Charrière, secrétaire du Conseil général. **M. le Président** cite les membres du Conseil général excusés : Mme Pauline Chenevard, Christine Gremaud, MM. Mathieu Senn, Mike Turra, Samuel Prélaz, François Menétrey et Eric Monney. Michel Dougoud est absent. Il excuse également la présence de M. Claude Conus, Conseil communal retenu à une séance externe.

M. le Président explique que le législatif siège à 47 personnes et constate que **39 membres** sont présents, **7** sont excusés et **1** est absent. Le quorum est atteint. Sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec **20 voix**. Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera détruit après approbation. **M. le Président** rappelle encore que pour éviter les déplacements, les micros circuleront dans la salle. Il rappelle à chacun de bien vouloir se présenter avant la prise de parole.

M. le Président relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 22 janvier 2026 par courriel, publication dans la Feuille Officielle du 23 janvier 2026, au pilier public, sur le site internet communal et via l'application Illiwap. Il demande si le mode de convocation fait l'objet de remarque à l'assemblée. Ceci n'étant pas le cas et puisque le quorum est atteint nous pouvons passer à l'ordre du jour.

L'ordre du jour a été transmis avec la convocation. **M. le Président** demande à l'assemblée s'il y a des remarques à apporter. **M. le Syndic** au nom du Conseil communal demande le report de la totalité du point 3. Il précise que après consultation avec l'organe de révision, cette décision a été prise car il manque des éléments financiers suffisamment détaillés dans le bilan et cela ne permet pas de présenter des chiffres entièrement clairs et transparents. La consolidation de 4 comptabilités n'est pas toute simple et il est important de pouvoir présenter des éléments corrects. Ceci est important dans le contexte de la crédibilité financière et dans le contexte du référendum. Il est préférable d'admettre ne pas être prêt et repousser la validation. Les comptes 2025 ont été approuvés par l'exécutif mardi soir (ndlr 21.04.2026), mais **M. le Syndic** ne peut en dévoiler le résultat ce soir. Ce qui est clair, c'est que la nouvelle commune ne dégage pas de cash sur l'exercice 2025 et cela

confirme les inquiétudes existantes. Il était donc important que l'ensemble des élu.e.s de la nouvelle législature puisse disséquer ces comptes pour débattre sur les référendums.

M. le Président remercie l'exécutif pour les explications et demande à l'assemblée d'approuver l'ordre du jour modifié (suppression du point 3), à main levée.

Votants : 39 Majorité : 20 Abstention (s) : 0 Oui : 39 Non : 0



La modification de l'ordre du jour **est approuvée à l'unanimité.**

L'assemblée peut dès maintenant débattre valablement, **M. le Président** ouvre la séance à **19h41.**

2 Approbation du procès-verbal du 12 février 2026

M. le Président poursuit avec le point 2 de l'ordre du jour relatif au procès-verbal du 12.02.2026 Ce dernier a été mis à disposition des membres sur la plateforme WEDO et est disponible sur le site internet communal, il ne sera alors pas lu ce soir. **M. le Président** demande s'il y a des remarques ou questions.

Ceci n'étant pas le cas, **M. le Président** demande aux membres présents d'approuver ou non le procès-verbal.

Votants : 39 Majorité : 20 Abstention (s) : 0 Oui : 39 Non : 0



Le procès-verbal du 12.02.2026 **est approuvé à l'unanimité.**

3 Comptes 2025

3.1 Présentation des comptes de résultats

3.2 Présentation des comptes d'investissements

3.3 Rapport de l'organe externe de révision

3.4 Rapport de la Commission financière et débats

3.5 Approbation des comptes de résultats

3.6 Approbation des comptes d'investissements

4 Rapports annuels 2025

4.1 Rapport de gestion du Conseil communal

M. Le Président cède le micro à **M. Le Syndic** pour la lecture du rapport de gestion du Conseil communal pour l'année 2025.

M. Le Syndic précise qu'au vue du nombre élevé de séances et d'objets traités, le rapport donné ce soir sera calqué sur le plan comptable en référence logique aux dicastères communaux. Afin d'en faciliter la lecture, les éléments énoncés se rapportent à des décisions prises dans la gestion du quotidien ou dans la conduite de projet.

Durant l'année 2025, le Conseil communal a :

Administration générale :

- adopté le logiciel Wedo pour les procès-verbaux du CG, CC et les commissions ;
- repris dans l'attente de la nouvelle législature, le règlement des honoraires préparé par le COPIL ;
- établi pour chaque collaborateur-trice un nouveau cahier des charges adapté à l'organisation de l'administration ;
- pris acte de la démission de M. Marcel Haller, conseiller communal de Chapelle ;
- adopté un nouvel organigramme administratif ;

- pris acte des démissions de Mmes Brigitte Terrapon (finances), Cynthia Mesot Buache (admin.) et Marie-Claude Seydoux (constructions) ;
- renouvelé pour 3 ans le contrat de suivi des mesures de santé et sécurité au travail (MSST) ;
- revu et adapté les contrats des photocopieurs avec l'unique prestataire Benoît Grandjean à Romont ;
- renouvelé après négociation le contrat du prestataire informatique Dataconsulting ;
- décidé de maintenir les contrats de travail des personnes qui, dans chaque ancienne commune, consacrent de leur temps pour des prestations diverses de nettoyage, d'entretien, de contrôle, etc. ;
- soumis pour approbation au CG, le premier lot des nouveaux règlements communaux uniformisés dont prioritairement ceux qui sont en lien avec la facturation de taxes ;
- trouvé un dénouement aux démêlés juridiques issus d'un conflit avec un locataire ;
- bouclé l'investissement et le chantier de l'installation de l'administration communale à Ecublens ;
- renouvelé le contrat de gestion immobilière pour le bâtiment de l'Auberge communale à Ecublens ;
- collaboré au projet de digitalisation du contrôle des habitants DIGI-FR avec la collaboration de l'association fribourgeoise des communes ;
- enregistré plusieurs réclamations pour le bruit généré par les tontes de gazon à des horaires et des jours peu propices ;
- enregistré des réclamations pour les effets désagréables des feux d'artifice et décidé de les soumettre à une procédure contrôlée ;
- initié le concept communal de sécurité en matière de protection-incendie ;

PCi, service du feu et défense

- bouclé le chantier de la nouvelle caserne de Rue et ses abris de protection civile ;
- signé « La Charte employeur » avec l'ECAB pour officialiser l'engagement en journée du personnel communal astreint à la défense-incendie ;
- refait les accès au stand de tir (entrée et place) ;
- mise à jour du concept PRU (point de rencontre d'urgence) sur le site de Promasens.

Formation

M. le Syndic donne la parole à **M. Christophe Jaccoud**, vice-syndic, pour le rapport de la Commission de l'Enfance :

Les membres de la commission de l'enfance, sont : M. Christophe Jaccoud, président; Mme Christine Gremaud, conseillère générale; Mme Marine Clément, conseillère générale, jusqu'en juillet 2025 ; Mme Elodie Vaucher, conseillère générale, jusqu'en juillet 2025; Mme Vanessa Tavares Jordao, responsable AES, avec voix consultative; Mme Romy Broillet, responsable maternelle, dès mai 2025, avec voix consultative; Secrétariat : Mme Sandra Curty.

- Reprise de la présidence par le conseiller communal des écoles, après entrée en vigueur de la fusion communale au 01.01.25,
- Entrée en fonction officielle dès janvier 2025 de la nouvelle responsable AES, Vanessa Tavares Jordão, après Marielle Fernandez Ramos,
- Appel d'offres traiteur AES, confirmation du mandat attribué à la Chenille gourmande à Oron,
- Reprise de la maternelle sous gestion communale, à l'occasion du départ en retraite de Corinne Richard. Nomination de Romy Broillet comme responsable, gros travail afin d'être prêt pour l'ouverture à Auboranges début septembre 2025,
- Adaptation du nom de la commission en cours d'année : la commission AES devient la commission de l'enfance. Cette commission est nouvellement rattachée au conseil communal plutôt qu'au conseil général,
- En juillet 2025, fin du mandat de Mmes Marine Clément et Elodie Vaucher au sein de la commission,
- Préparation des nouveaux règlements AES et Maternelle,
- Fonctionnement AES : voir le rapport annuel d'activités 24-25 (envoyé au conseil général par mail par K. Charrière le 10.01.26)
- Fonctionnement Maternelle : un rapport annuel d'activités sera réalisé au terme de l'année scolaire 25-26 ; il sera également partagé au conseil général, pour sa bonne information,
- degré primaire, se référer au rapport du service des écoles,
- poursuivi l'étude du bâtiment centralisé actuellement suspendue en raison des questions budgétaires,

- participé à la gestion du cycle d'orientation de la Glâne (COG) au travers d'un poste au comité de direction,

M. Le Syndic reprend la parole et poursuit la lecture du rapport.

Culture, sports et loisirs

- soutenu financièrement et matériellement le festival du livre jeunesse,
- versé les subventions aux sociétés communales bénéficiaires,
- rencontré à plusieurs reprises les responsables des clubs US Rue et FC Ursy pour l'utilisation et le partage des terrains de Rue, participé au financement de la patinoire de Romont et de la piscine de Moudon,
- enregistré une diminution marquée des locations de la buvette des Fourches à Rue,
- rencontré les nonagénaires de la commune (remise d'un cadeau),
- soutenu les repas de fin d'année des séniors,
- soutenu le Sentier des Fées et la St-Nicolas de Chapelle et la rencontre collective d'Auboranges,
- organisé la réception des jeunes qui ont atteint leur majorité civique,
- soutenu financièrement (Fr. 20.00 par enfant) les activités du passeport vacances de la Glâne,
- pris connaissance des résultats très positifs de la fréquentation du Circuit secret avec 4'900 entrées payantes pour la première année complète,

Santé

- participé à la gestion du Réseau Santé de la Glâne (RSG) au travers d'un poste au comité de direction,
- refusé l'entrée en matière pour la création d'une antenne locale « santé ».

Prévoyance sociale

- participé à la gestion de l'Antenne sociale de la Glâne-sud (ASGS) au travers de deux postes au sein des organes dirigeants,
- enregistré la très bonne maîtrise du fonctionnement et des coûts du service social,
- participé à l'étude pour la mise en place d'un seul et unique service social de district,
- suivi attentivement le développement du projet Senior + du district et rencontré l'animateur régional,
- mis sur pied et animé un groupe communal de séniors afin de développer des projets au sein de la commune pour la commune,
- inauguré la nouvelle école maternelle à Auboranges.

Routes communales et mobilité

- dépensé un montant important pour les demandes de signalisation sur les routes communales,
- répondu à plusieurs réclamations concernant les dépassements de vitesse dans des endroits sensibles de la commune,
- reçu et mis en service le nouveau véhicule communal,
- constaté avec grande satisfaction le peu de réclamations pour le déneigement et le salage des routes,
- réuni à quatre reprises la commission des routes afin d'élaborer le plan directeur,
- dénoncé le contrat des vélos électriques en libre-service payant (pick-e-bike),
- intervenu pour demander le passage des bus TPF à la gare d'Ecublens-Rue et au village de Chapelle.

Eau potable

- enregistré les bons résultats d'analyse de l'eau du réseau ;
- pris acte de l'augmentation du prix de l'eau de l'AVGG et de l'AIEJ avec effet au 1er janvier 2025 et 2026 ;
- pris acte de l'augmentation du prix de l'eau de la commune de Siviriez sur le réseau AGSO avec effet au 1er janvier 2026 ;
- enregistré deux ruptures de conduite sur l'axe ville de Rue, une à Chapelle et une à Auboranges.

Epuración des eaux

- enregistré avec plaisir et fierté la mise en service du traitement des micropolluants à la STEP d'Ecublens. Il s'agit de la première dans le canton de Fribourg ;

Déchets

- constaté une augmentation sensible des coûts d'élimination et de traitement des déchets ;

- préparé l'élargissement des prestations en matière de prise en charge des déchets pour le secteur Ecublens-Eschens-Villangeaux et planifié la fin du dépôt des sacs sur la voie publique.

Territoire

- participé à l'élaboration finale du plan directeur régional et constaté que notre commune ne verra aucune création de territoires d'urbanisation pour une vingtaine d'années,
- préparé et retenu l'harmonisation des quatre PAL en vigueur dans la nouvelle commune,
- pris acte du retrait du centre village de Promasens de la zone de protection ISOS. **M. Le Syndic** précise que la Commune comptait 2 zones de protection ISOS d'intérêt national, le Bourg de Rue et le centre du village de Promasens. Dans sa révision, les instances fédérales et cantonales ont décidé de sortir le centre village de Promasens de ce périmètre.

Sylviculture

- reçu le préavis positif du Canton pour la création d'une réserve forestière sur le bois de la Crêta, première pour le district de la Glâne. **M. le Syndic** ajoute qu'il s'agit du bois sur la route de Moudon à côté du stand de tir. Ce bois sera rendu à la nature et deviendra la première réserve forestière du District. Le Conseil d'Etat a accepté le principe.

Politique

- Préavis défavorablement la création d'une nouvelle association de district qui regrouperait le RSG, le COG et l'AGR. **M. Le Syndic** explique que l'exécutif pense que ces 3 associations sont de grands navires qui gèrent plusieurs dizaines de millions et n'est pas convaincu que de les réunir facilite la maîtrise des coûts et du fonctionnement. En économie traditionnelle, quand il y a des difficultés, nous disséquons, nous n'entassons pas. Il précise encore que seules deux communes dans le district ont clairement présenté un préavis défavorable. Un menuisier et un confiseur peuvent très bien s'entendre, mais peuvent difficilement collaborer et fusionner leurs activités.
- rencontré la Municipalité d'Oron pour échanger sur quelques sujets et préoccupations partagés.

M. Le Syndic poursuit avec les commentaires généraux sur les investissements. Administration

- bouclé les travaux de transformation et de réaffectation de l'ancienne école et administration d'Ecublens et reçu les subventions pour les améliorations énergétiques.
- terminé les mises aux normes en matière de défense-incendie pour les bâtiments de l'accueil extrascolaire à Promasens.


Routes et places

- suspendu provisoirement l'étude Valtraloc Rue après la décision de ne plus construire un parking sur le Champ-de-Foire,
- bouclé les travaux de rénovation des routes du programme AF Rue : rte d'Arlens, rte de Chapelle, rte des Echelettes,
- assaini l'éclairage public secteur Rue (hors ville) (pose du LED et abaissement de la luminosité programmée),
- poursuivi les travaux de réfection de la route du Menhir et de la route du Moulin à Auboranges. Ce chantier a amené un lot non négligeable de surprises en matière de récupération et d'évacuation des eaux claires. Depuis que les routes sont neuves, de l'eau sort de parts et d'autres et il est important de s'en occuper.
- terminé la réfection de la route forestière des Chapelettes à Chapelle et reçu les subventions,
- terminé la réfection de la toute de Villangeaux à Ecublens avec un dépassement sensible en raison d'un oubli dans le cahier de soumissions,
- bouclé le chantier de la reconstruction des murs de la place de la Chapellenie à Rue (privé, public, assurances, SBC) et reçu les subventions attendues,
- bouclé et abandonné l'étude relative à la construction d'un parking souterrain. Abandon étayé par l'augmentation des coûts de construction et le résultat opérationnel prévisible pour l'exploitation (ratio prix-location),
- terminé les travaux d'amélioration des conduites d'eau potable à Auboranges en lien avec la réfection des routes,
- terminé le bouclage du réseau d'eau Blessens-Rue,
- poursuivi les travaux de mise en séparatif du quartier Plein Soleil à Chapelle. La pose du tapis est en cours.
- terminé la rénovation du collecteur des eaux claires de la route de Chapelle (Rue),
-

terminé les travaux de protection contre les crues aux Melleys à Auboranges. Ce chantier présente un dépassement significatif en raison de sa complexité et de mesures complémentaires,

- terminé et abandonné le projet de chauffage à distance à Rue qui sera modifié dans le sens de la création d'un chauffage à pellets pour les bâtiments publics du centre (Trieur, Hôtel de Ville, salle des Remparts),
- suspendu le projet de rénovation du Trieur.

 4.1 Rapport de gestion CC 2025.pdf

 4.1a_Commission de l'enfance_Rapport 2025.pdf

M. X. Cuérel demande ce qu'il en est des feux d'artifice sauvages? qui ramasse les déchets dans les champs car nous n'appelons pas la police dans ce type de cas et ce n'est pas le personnel de la Commune qui doit le faire. **M. le Syndic** répond qu'il n'est pas interdit dans la loi de faire un feu d'artifice, c'est du droit privé. Par contre, si un feu d'artifice de grande puissance par rapport à ce qui se trouve en grande surface, est prévu, il doit être annoncé à la Préfecture en raison de la dangerosité. Dans le cas indiqué, si la personne fait un feu d'artifice et que les déchets tombent dans le champ de voisin, c'est à celui qui tire de faire le nécessaire pour ramasser. M. Le Syndic rappelle que l'exécutif a mis en place l'arrêté communal pour convaincre les organisateurs de feux d'artifices de le prévenir afin d'informer la population et les détenteurs d'animaux aux alentours. Le cas dont parle M. Cuérel s'agit effectivement d'une maladresse.

M. X. Cuérel revient sur la sécurité incendie, à la suite du drame du 1er janvier, est-ce que dans ce cadre-là le Conseil communal a prévu de former le personnel (scolaire, administratif, etc.) sur l'utilisation des extincteurs et comment agir en cas d'incendie. Il estime qu'il serait bien d'avoir un rapport sur les contrôles incendies (sorties de secours, voies d'évacuation, extincteurs...) pour rassurer la population. **M. le Syndic** répond que nous avons les directives, de nouvelles arrivent et nous pouvons toujours faire mieux. La problématique est la même partout. A un moment donné des directives sortent et sont imposées et nous n'en avons pas le contrôle. Ensuite c'est un ping-pong pour se rejeter la faute entre les diverses instances. Par contre, la Commune doit rendre des comptes à tout le monde. Dans cette optique là, la Commune est contrainte à devenir un peu plus méchante, c'est le revers de la médaille car nous serons moins conciliants et un peu moins gentils, les directives devront être respectées et cela est non négociable. Lors des visites de fin de chantiers, il n'y a pas de concessions possibles. Il relève que cela n'est pas toujours évidents car régulièrement, nous sommes malmenés lors de ces visites de fin de chantier. **M. Le Syndic** explique que les fermes agricoles sont également soumises à cette multitude de contrôles car tout le monde sait que c'est un sujet sensible. Le concept de sécurité est en cours d'élaboration avec M. Gay et le spécialiste régional.

M. Ch. Jaccoud complète en indiquant qu'au niveau de l'école, déjà avant le drame, chaque classe dispose de directives à respecter en cas d'incendie et d'évacuation. L'AES et la Maternelle possède aussi ces directives. Chaque responsable sait où se trouve les lieux de rassemblements et la procédure. Ce cahier de procédure est mis à jour chaque année et le personnel enseignant, maternelle et AES doit se tenir informer et se mettre à jour avec cela.

M. le Président remercie **M. Le Syndic** pour la lecture du rapport complet ainsi que ses collègues et salue le travail intense effectué.

4.2 Commission de naturalisation

La parole est donnée à **Mme D. Camilleri**, Présidente de la Commission de naturalisation.

Mme Camilleri indique la composition de la commission :

Delphine Camilleri - Présidente ; Sophie Bosson - Vice-présidente ; Pauline Chenevard, Marylène Dorthe, Francis Braillard, Membres de la commission.

La commission s'est réunie à 4 reprises en 2025, pour auditionner 3 candidats et 2 familles. A l'issue des rencontres, un préavis a été rendu pour chacun des dossiers, au Conseil communal.

La Commission de naturalisation tient à relever que lors de ces entretiens les membres de la commission ont été enrichis par les échanges avec les divers candidats qui se sont exprimés, voir confiés parfois sur des éléments très personnels de leur parcours de vie souvent avec beaucoup d'émotion. La commission souhaite les remercier vivement pour ses moments de partage.

 4.2_NATU_rapport CG 2025-2026.docx

M. Le Président remercie la commission et sa présidente.

4.3 Commission d'aménagement

La Commission d'aménagement n'a pas établi de rapport formel car elle ne s'est pas constituée explicitement. Toutefois **M. D. Menoud**, membre, prend la parole pour un rapide compte-rendu.

M. D. Menoud explique que la Commission s'est réunie à 4 reprises avec le Conseil communal. Une séance a été convoquée pour une discussion sur le Plan d'aménagement local de chaque commune et faire un point de situation sur celui d'Auboranges entre autre. Les séances suivantes concernaient les réflexions sur les routes communales afin de définir quelles sont les routes prioritaires dans les villages de Chapelle et Auboranges, pour les déneigements par exemple. La dernière séance concernait le projet de la Traversée de Rue. La commission ayant été convoquée par le Conseil communal, ne s'est pas constituée officiellement.

M. le Syndic indique que la commission a été mise à contribution pour des points liés à la fusion (territoire, urbanisation, etc.) et prendre connaissance de ce qui se passe dans les différents villages de la Commune. Le plan directeur régional est aujourd'hui en consultation, il n'y a donc pas eu de séance avec le district pour en parler. Les PAL de la commune restent en vigueur actuellement avec la fusion, il n'y a pas de modification en cours. Il n'y avait donc pas d'objet particulier à traiter en matière d'aménagement. Il relève qu'un grand travail a été effectué pour le plan directeur des routes. Celles-ci ont été disséquées pour définir les classer. Il reste encore un volet à traiter.

M. le Président remercie les membres de la commission et **M. Le Syndic** pour les informations.

4.4 Commission énergie et durabilité

M. Cuérel, Président de la Commission Energie et Durabilité, donne lecture du rapport annuel.

"Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal et du Conseil général,

En 2025, la Commission Durabilité, composée de sept membres, a tenu cinq séances consacrées aux thématiques de la mobilité, de l'énergie, de l'éclairage public, des énergies renouvelables, de la biodiversité et de la gestion de l'eau. La commission a également été invitée par la Commission de l'aménagement dans le cadre des travaux relatifs au plan d'affectation des routes de la commune d'Auboranges.

Il convient de souligner qu'à la suite du départ de M. Haller, l'ensemble des dossiers en cours a été repris par M. Bossi, qui a dû assumer une charge de travail supplémentaire. Nous le remercions pour la qualité des échanges, le partage des informations et la collaboration constructive durant cette fin de législature.

Points clés 2025

Mobilité

M. Burnier a pris part au suivi d'une étude régionale portant sur une réaffectation des parcours des transports publics à l'horizon de 3 à 5 ans, incluant l'intégration de la gare d'Écublens ainsi que le développement des mobilités actives, notamment les pistes cyclables.

Face aux coûts importants d'entretien des routes, la commission a engagé des réflexions sur :

- *la possibilité de réserver certains axes aux riverains,*
- *l'adaptation des limitations de vitesse sur certains tronçons, cela afin d'améliorer la sécurité là où cela est pertinent et de réduire l'usure des infrastructures routières.*

Dans ce contexte, la commission est dans l'attente d'un plan directeur des routes de la part du Conseil communal. Par ailleurs, la commission a recommandé l'abandon du système actuel de vélos en libre-service, jugé peu adapté, au profit de l'introduction d'une solution de mobilité partagée, notamment via la société Mobility.

Énergie / Chauffage à distance

La commission a assuré le suivi du projet de Chauffage à Distance (CAD) pour le bâtiment du Trieur, présenté le 11 mai 2023.

Le projet demeure d'actualité, mais reste indépendant de la réfection de la route traversant le secteur de Rue. Selon les informations transmises par le Conseil communal, une échéance à l'horizon 2027, exigeant le remplacement du chauffage actuel de certains bâtiments communaux, renforce la nécessité de définir une stratégie claire et de prendre une décision budgétaire dans des délais appropriés.

Éclairage public

L'éclairage public de l'ensemble de la commune est désormais entièrement équipé en LED. Une différence subsiste toutefois pour la commune d'Écublens, où le pilotage de l'intensité lumineuse n'est pas sous contrôle communal. La commission estime qu'il serait encore possible d'agir au moyen de mesures complémentaires visant à réduire les nuisances lumineuses, dans une optique de sobriété énergétique et de protection de la biodiversité nocturne.

Énergie solaire

Un exemple de réalisation réussie avec la pose de panneaux solaires sur le toit de la caserne de pompier, met en évidence que des solutions sans grand investissement pour la commune sont possibles. A l'instar de la coopérative « Optimasolar », de nombreux acteurs du marché de l'énergie, offrent de développer la production d'énergie solaire sans investissement majeur. Il y a du potentiel pour notre commune que nous devrions exploiter.

Label « Cité de l'énergie »

L'association « Cité de l'énergie », créée il y a plus de 30 ans, propose son expertise aux communes afin de définir concrètement quelles sont les actions en relations avec l'utilisation économe et rationnelle des ressources énergétique aux seins de celes-ci. L'ancienne commune de Rue a maintenu son adhésion au label Cité de l'énergie (CHF 2'000.- par an). La commission recommande :

- Une mise à jour du diagnostic énergétique et son extension à l'ensemble de la nouvelle commune fusionnée.

Biodiversité et aménagements

Certains projets, tels que la création de places de pique-nique, ont été mis en attente en raison de contraintes budgétaires. Les demandes de plans d'aménagements ont été faits et arrivent à échéances. Sauf reconditions cela sera abandonnés.

La commission propose par exemple, de classer une zone forestière en "zone non exploitée" notamment dans les secteurs à accès difficiles afin de préserver la biodiversité. Cette mesure pourrait donner lieu à une rémunération compensatoire en faveur de la commune. **M. Cuérel** ajoute que cela est désormais chose faite, puisque **M. Le Syndic** en a parlé dans son rapport.

Gestion de l'eau

Un mandat a été déposé auprès du Conseil Communal afin d'étudier les solutions tarifaires progressives pour la consommation de l'eau. Des communes vaudoises ont déjà appliqué de telles mesures visant à sensibiliser les gros consommateurs. Une réponse des autorités sur cette thématique est prévue au plus tard au printemps 2026.

Message clé au Conseil communal et aux élu-e-s

La Commission Durabilité se positionne comme partenaire stratégique du Conseil Communal et souligne les enjeux majeurs liés à la crise climatique, à la biodiversité et aux liens sociaux impliquants les citoyens de notre commune. Certes il y a des enjeux financiers, des priorités, des projets en cours, sur lesquels la Comissions Durabilité doit désormais donner son préavis. Nous recommandons dès la nouvelle législature, l'élaboration d'un plan directeur mobilité et durabilité avec l'exécutif ce afin :

- d'anticiper les investissements;
- d'assurer une cohérence à long terme;
- de renforcer la lisibilité des actions communales.

Nous vous remercions de l'attention portée à ce rapport."

4.5 Fondation Patrimoine Ville de Rue

Pour la Fondation Patrimoine Ville de Rue, la parole est donnée à **M. F. de Andrea**, en tant que représentant du Conseil général, pour la lecture du rapport.

"Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général et du Conseil communal,
Mesdames, Messieurs,

En préambule, je me permets de vous rappeler que la Fondation Patrimoine Ville de Rue a pour mission de protéger, conserver et valoriser le patrimoine de notre commune.

Elle est dirigée par un Conseil de fondation composé actuellement de six membres, tous bénévoles, dont un siège est réservé à un représentant du Conseil général et un au Conseil communal,

assurant ainsi le lien avec les autorités. Le Conseil de Fondation s'est réuni à plus d'une dizaine de reprises au cours de l'année.

Pour l'année 2025, plusieurs actions méritent d'être relevées.

Tout d'abord, en ce qui concerne le Circuit Secret, géré par la fondation, un nouveau système de clé électronique a été mis en place. Celui-ci vise à pallier les défaillances du dispositif précédent, qui reposait sur l'utilisation des téléphones portables.

Par ailleurs, la Fondation a procédé à la création et à la mise en ligne de son site internet, accessible à l'adresse www.villederue.ch. Je vous invite à le consulter afin de découvrir les activités et projets menés.

Un projet important concerne également la Maison Rose, située à proximité du château. Un transfert de propriété sous forme de droit distinct et permanent (DDP) de 99 ans a été conclu entre la famille Traber et la Fondation. L'objectif de ce transfert est de garantir la restauration, la sauvegarde et la valorisation du bâtiment à long terme.

Ce projet, prévu sur plusieurs années, est réalisé en collaboration avec le Service des Biens Culturels du canton de Fribourg. À ce jour, nous sommes dans la phase de préparation du dossier en vue de sa mise à l'enquête. En parallèle, nous avons débuté la recherche de fonds nécessaires aux travaux en sollicitant différentes fondations.

Toujours dans le but de contribuer à la promotion touristique de la région et à la valorisation du patrimoine, nous avons organisé le Grand Prix de la Petite Montagne en 2025, ainsi que l'organisation de l'étape du Tour de Romandie prévue le 30 avril prochain. Nous avons aussi autorisé l'installation d'un escape game dans la Maison Rose.

Enfin, pour la prochaine législature, une nouvelle personne représentera le Conseil général au sein du Conseil de Fondation. Je ne peux qu'encourager toute personne intéressée par notre patrimoine à s'engager activement en faveur de sa préservation.

Je vous remercie de votre attention."

M. Le Président remercie M. de Andrea pour la lecture de la rapport.

M. Le Président ajoute qu'il n'y a pas de rapport pour la commission du local du feu de Promasens, puisque cette commission n'a pas été reconduite lors de la fusion car il était décidé que les membres terminaient le projet. Finalement le projet n'est pas présenté et est reporté.

5 Réponse au mandat donné à l'exécutif concernant la faisabilité des transports des enfants de Blessens vers le COGL

M. le Président rappelle que l'an dernier, **M. Deillon** avec l'appui du législatif que le Conseil communal analyse la problématique du transport des enfants de Blessens au COGL. Ceci afin de garantir une équité de traitement avec les enfants de Auboranges ou Ecublens/Fr qui bénéficient d'un transport via le CO avec Girard Transports. Il donne la parole à **M. Ch. Jaccoud**, Conseiller communal en charge des Ecoles, pour les réponses.

M. Ch. Jaccoud fait un état des lieux du mandat.

Une première demande avait été déposée au COGL par une famille de Blessens. Le COGL avait refusé l'entrée en matière motivant sa réponse en indiquant qu'il y a moins de 4 km entre le lieu de domicile et l'arrêt de bus du CO. Ce critère est à prendre en compte également pour la distance avec un arrêt de bus et le domicile de la personne. Le second critère est la dangerosité des trajets pour se rendre à l'arrêt de bus.

La Commune, à la suite de la prise de parole et la demande du législatif, a entrepris le dossier. **M. Ch. Jaccoud** rappelle que nous parlons bien d'un village dans son entier et non d'une seule famille ou d'un seul logement. Dans l'ensemble des villages de la commune, il y a un arrêt de bus ou un ramassage pour les enfants, sauf Blessens. Le point de ramassage scolaire de Blessens n'est pas relié au transport public régional (TPF). L'idée serait de faire les mêmes démarches que pour Auboranges et Ecublens. Ces villages ont un point de ramassage dont les coûts sont financés par le COGL. Cet argument a été relativement bien pris par le Comité du COGL. Il y a quelques réticences tout de même de certains membres qui craignent que cette demande en amène d'autres (Sommentier, La Magne,...). La Préfecture de la Glâne analyse actuellement la situation sous l'angle juridique pour savoir si le lieu de ramassage de Blessens doit être pris en charge par le COGL, puisqu'il est situé à plus de 4km du cycle d'orientation de Romont.

Dans la loi sur la scolarité obligatoire, l'article 17 al. 1 stipule que Les élèves ont droit à un transport scolaire gratuit lorsque la distance à parcourir entre le lieu de domicile ou de résidence habituelle et le lieu de scolarisation, la nature du chemin et des dangers qui y sont liés, l'âge et la constitution des élèves le justifient. L'alinéa 2 indique que des transports scolaires gratuits sont également prévus pour permettre aux élèves de se rendre à un autre lieu d'enseignement, à l'intérieur ou à l'extérieur du cercle scolaire, lorsque les circonstances l'exigent.

M. Ch. Jaccoud ajoute que pour que le transport soit reconnu, il faut donc tenir compte :

- de la longueur du trajet entre le lieu de résidence et le point de ramassage
- d'un éventuel handicap de l'enfant scolarisée
- de la dangerosité du trajet.

Si un de ces critères est démontré, la Commune doit assumer la mise en place d'un transport. La Commune a entrepris une étude liée à la dangerosité de la route, car cela impliquera une prise en charge des coûts de transport si cela est démontré. Les 4 axes reliant l'arrêt de bus scolaire de Blessens vers les arrêts TPF (Promasens, Mossel, Vauderens et Rue), ont été pris en compte et une vision locale a été faite en présence de représentant du SMO et la Police cantonale. Il en ressort que tous les 4 tronçons sont dangereux, en raison de la largeur de la route (3.5m), de la vitesse des usagers de la route (hors localité), du manque du moyen de croisement ainsi que le manque de trottoir ou cheminement piétonnier. Cela signifie que le village de Blessens a droit à un ramassage. Aujourd'hui il est nécessaire de définir qui paiera ce trajet (COGL ou commune?). Sans cette réponse nous ne pouvons pas aller de l'avant. Le rapport final devrait arriver dans le courant des prochaines semaines pour déterminer la suite.

M. Ch. Jaccoud indique que la Commune a déjà anticipé en faisant quelques demandes d'offres en prenant en compte le transport scolaire primaire qui pourrait être combiné avec l'aller du matin. Les montants sont approximativement de CHF 15'000.--/an. Il rappelle que cette année il y a un enfant à prendre en charge, mais les années suivantes cela augmentera légèrement, et il y a aura entre 3-5 enfants à prendre en charge.

M. le Président remercie le Conseil communal pour sa réponse. Il se questionne sur les possibles voies de recours en cas de refus du COGL pour la prise en charge du coût. **M. Ch. Jaccoud** répond que des recours sont toujours possibles car les lois sont cantonales, mais cela impliquera certainement des frais. Aujourd'hui toutes les démarches ont été gratuites. Il estime plus simple de traiter cela au niveau régional car les particularités de nos régions sont plus connues qu'au niveau cantonal qui ne savent pas forcément nous situer sur la carte. M. Ch. Jaccoud précise que dans le calcul de la longueur du trajet pour les enfants, il ne faut pas prendre en compte les 4 km linéaire, mais les 4 km effort. cela prend en compte le dénivelé du chemin. Pour rejoindre l'arrêt de Rue, le calcul est de 3.7 km effort.

M. F. de Andrea rebondit en indiquant que lors de planifications de marches/randonnées, 100m de dénivelé est l'équivalent de 1 km effort.

M. P.-A. Deillon initiateur de la demande, remercie le Conseil communal pour le travail effectué et la prise de conscience quant à la dangerosité de la route de Blessens.

6 Approbation des modifications du Règlement communal relatif à l'Accueil extra-scolaire

6.1 Présentation du Règlement

M. le Président pour l'ordre du jour en indiquant que le Règlement communal relatif à l'Accueil Extra-Scolaire a du subir quelques modifications mineures. La parole est donnée à **M. Ch. Jaccoud** pour les explications.

M. Ch. Jaccoud explique que le Canton a formulé quelques remarques à la suite de l'approbation du règlement par le législatif, bien que les remarques initiales avaient toutes été prises en compte.


Les 2 points ayant reçus des remarques sont que les montants des taxes d'inscription ne peuvent pas être décidées par l'exécutif mais bien par le législatif. Le Canton refuse également que les frais matériel soient facturés à part et demande que cela soit pris en compte dans les frais d'accueil. ils ont alors été retirés.

 6a_Message au CG pour le règlement AES_202603.pdf

6.2 Préavis de la Commission financière et de la Commission durabilité et énergie

M. Le Président donne la parole à la Commission financière.

M. C. Bays, Président, explique que la Commission financière a pris connaissance du projet de modification du règlement communal de l'accueil extrascolaire (AES), faisant suite aux demandes du service juridique de la Direction de la santé et des affaires sociales. Elle constate que les adaptations proposées sont essentiellement de nature juridique et visent à assurer la conformité du règlement au droit cantonal. Du point de vue financier, la Commission relève que les modifications n'ont qu'un impact limité. Elle note en particulier que les frais d'inscription, fixés à CHF 30.- par enfant et par année scolaire, relèvent de la compétence du législatif. Elle relève également que la suppression de la possibilité de facturer des frais de matériel implique que ces coûts devront être intégrés dans les charges de fonctionnement de la structure. Sous cet angle, la Commission financière émet un préavis favorable.

 6. Préavis de la COMfin - modif.règlement AES.pdf

M. le Président remercie la Commission financière et donne la parole à la Commission Durabilité et Energie.

M. X. Cuérel dans sa qualité de président rapport que la Commission durabilité et environnement a pris connaissance du projet de modification du règlement communal de l'accueil extrascolaire (AES), faisant suite aux demandes du service juridique de la Direction de la santé et des affaires sociales. Elle constate que les adaptations proposées sont essentiellement de nature juridique et visent à assurer la conformité du règlement au droit cantonal. Sous cet angle, la Commission durabilité et énergie émet un préavis favorable.

 6b_PREAVIS COMMISSION Reglement AES_230426.pdf

6.3 Débats et vote

M. le Président remercie les commissions pour l'élaboration des rapports et ouvre les débats.

La parole n'étant pas demandée, **M. Le Président** soumet le règlement communal relatif à l'Accueil extra-scolaire avec les modifications présentées aux votes.

Votants : 39 Majorité : 20 Abstention (s) : 0 Oui : 39 Non : 0



Le Règlement communal relatif à l'Accueil extra-scolaire **est accepté à l'unanimité.**

7 Approbation des modifications du Règlement communal relatif à l'Ecole Maternelle

7.1 Présentation du Règlement

Tout comme le point précédent, des modifications ont du être apportées au règlement initialement approuvé. **M. le Président** demande à **M. Ch. Jaccoud** de présenter les modifications.

Avant les explications relatives aux modifications, **M. Ch. Jaccoud** explique que le Groupe AViCa se questionne sur la gestion des inscriptions d'enfants domiciliés hors commune qui pourraient "prendre des places" d'enfants de la commune, en cas de liste d'attente ou forte affluence. **M. Ch. Jaccoud** explique qu'à chaque rentrée scolaire, les inscriptions doivent être renouvelées en totalité, tant pour la maternelle que pour l'AES. C'est-à-dire que chaque enfant doit être réinscrit. Des critères de priorité ont été défini pour accepter/refuser les inscriptions, et la domiciliation des enfants est un critère prioritaire.

A titre informatif, les inscriptions pour l'AES sont terminées et il y a entre 95 et 100 élèves par jour en moyenne. Il y a des tranches horaires avec plus de demandes et une liste d'attente a été mises en place pour 3 jours. Ce n'est pas parce qu'un enfant fréquentait l'AES en 2025-2026 et qu'il se réinscrit, qu'il est automatiquement repris, cela dépend du moment de l'inscription. En cas où l'inscription ne peut pas être prise en compte, les parents sont informés avant la fin de l'année scolaire afin de pouvoir faire d'autres recherches.

M. Ch. Jaccoud ajoute qu'en ce qui concerne le règlement d'application, il est approuvé par le Conseil communal. Toutefois tant que le règlement n'est pas approuvé par le Canton, le Conseil communal ne se positionne pas sur le règlement d'application.

Par rapport aux modifications des points, il s'agit des mêmes que pour le règlement de l'AES.

 7a_Message au CG pour le règlement Maternelle_202603.pdf

7.2 Préavis de la Commission financière et de la Commission durabilité et énergie

M. Le Président donne la parole à la Commission financière.

La Commission financière a pris connaissance du projet de modification du règlement communal de la Maternelle, faisant suite aux demandes du service juridique de la Direction de la santé et des affaires sociales. Elle constate que les adaptations proposées sont essentiellement de nature juridique et visent à assurer la conformité du règlement au droit cantonal. Du point de vue financier, la Commission relève que les modifications n'ont qu'un impact limité. Elle note en particulier que les frais d'inscription, fixés à CHF 30.- par enfant et par année scolaire, relèvent de la compétence du législatif. Elle relève également que la suppression de la possibilité de facturer des frais de matériel implique que ces coûts devront être intégrés dans les charges de fonctionnement de la structure. Sous cet angle, la Commission financière émet un préavis favorable.

 7. Préavis de la COMfin - modif.règlement maternelle.pdf

M. le Président remercie la Commission financière et donne la parole à la Commission Durabilité et Energie.

La Commission durabilité et environnement a pris connaissance règlement communal de la Maternelle, faisant suite aux demandes du service juridique de la Direction de la santé et des affaires sociales. Elle constate que les adaptations proposées sont essentiellement de nature juridique et visent à assurer la conformité du règlement au droit cantonal. Sous cet angle, la Commission durabilité et environnement émet un préavis favorable.

 7b_PREAVIS COMMISSION Reglement Maternelle_230426.pdf

7.3 Débats et vote

M. le Président ouvre les débats.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** soumet le règlement communal relatif à l'école maternelle avec les modifications présentées aux votes.

Votants : 39 Majorité : 20 Abstention (s) : 0 Oui : 39 Non : 0



Le Règlement communal relatif à la maternelle **est approuvé à l'unanimité.**

8 Approbation du Règlement communal relatif au Conseil général

8.1 Présentation du Règlement

M. le Président informe que le Règlement du Conseil général a été revu cette fois en totalité. Le Bureau a souhaité réviser le règlement entièrement avant le changement de législature car il était important de pouvoir laisser des bases fiables et claires pour les suivants. En effet, lorsque nous arrivons dans le législatif, il n'est pas toujours simple de savoir quoi faire et comment et où trouver les informations. La révision a pour but de mettre sur papier les pratiques appliquées aujourd'hui.

M. le Président fait un rapide état des lieux des modifications.

Pour former un groupe, il sera désormais nécessaire d'être au moins 5 personnes et plus 3, ceci afin d'éviter une multitude de petits groupes. Le délai de convocation est augmenté à 20 jours au lieu de 15, pour permettre un peu plus de souplesse pour le travail d'analyse des commissions et groupes. Le langage épïcène a fait son arrivée et tout le monde remarque que cela alourdi passablement la lecture et la compréhension du document. Le groupe Entente a fait la remarque que le langage épïcène n'était pas partout pareil. A ce sujet, **M. Le Président** s'est renseigné auprès de la Préfecture


et il est possible d'approuver le règlement, et de faire une relecture/modification de ce langage épïcène uniquement. Le Service des Communes a déjà consulté le règlement et fait ses remarques qui ont été prises en compte dans la version donnée au groupe. Il précise encore que la loi sur les Communes va aussi être modifiée et devra être mise en application entre 2027 et 2031. Cela impliquera une nouvelle refonte du règlement.

 8b_RECAP modif règlement CG.pdf

8.2 Préavis de la Commission financière et de la Commission durabilité et énergie

M. Le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de son rapport.

La Commission financière a pris connaissance du projet de révision du règlement du Conseil général. Elle constate que les modifications proposées visent principalement à adapter le règlement aux pratiques actuelles et à en améliorer la lisibilité. Du point de vue financier, la Commission relève que l'introduction d'une annexe relative à la rétribution des membres du Conseil général permet de formaliser les indemnités versées, à savoir notamment un jeton de présence de CHF 80.- par séance ainsi qu'une indemnité de CHF 25.- de l'heure pour les travaux spécifiques. Elle observe également que cette formalisation s'étend aux aspects fiscaux et sociaux, notamment par la délivrance d'un certificat de salaire et l'assujettissement aux cotisations sociales selon les seuils légaux. La Commission relève que ces dispositions impliquent une mise en conformité des pratiques, qui devra être appliquée de manière rigoureuse. Elle prend acte que le recours à des tiers est conditionné au respect de la couverture budgétaire et des compétences financières. Sous cet angle, la Commission financière émet un préavis favorable.

 8. Préavis de la COMfin - modif.règlement CG.pdf

M. Le Président remercie la Commission financière pour son analyse et donne la parole à la Commission Durabilité et Energie pour son rapport.

La Commission durabilité et environnement a pris connaissance du projet de révision du règlement du Conseil général. Elle constate que les modifications proposées visent principalement à adapter le règlement aux pratiques actuelles et à en améliorer la lisibilité. Elle tient à remercier les autorités quant à l'introduction officielle de la Commission durabilité et environnement dans ce règlement. La Commission se réfère au dernier chapitre de son rapport 2025 et souligne l'importance de l'établissement d'un plan directeur avec le Conseil Communal. Sous cet angle, la Commission durabilité et environnement émet un préavis favorable.

 8b_PREAVIS COMMISSION Reglement CG_230426.pdf

8.3 Débats et vote

M. le Président remercie les rapporteurs des commissions et ouvre les débats.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** soumet le règlement communal relatif au Conseil général aux votes.

Votants : 39 Majorité : 20 Abstention (s) : 1 Oui : 38 Non : 0



Le Règlement communal relatif au Conseil général est approuvé **à la majorité des voix**.

9 US RUE - demande de caution à hauteur de CHF 60'000.- pour la réfection et les améliorations de l'infrastructure existante à Promasens

9.1 Présentation du projet

M. Le Président donne la parole à **M. A. Chollet** pour les explications liées à cette demande.

M. A Chollet donne la parole à M. Lionel Panchaud, Président de l'US Rue, pour la présentation du projet.

M. Panchaud se présente puis explique le projet. L'idée du club est de faire une réfection des infrastructures du site de Promasens. Lorsque nous achetons une maison, il est nécessaire de l'entretenir chaque année un minimum, mais au bout de quelques années, il faut investir pour de plus gros travaux. C'est pareil avec les infrastructures footballistiques de Promasens. Pour investir, le club doit s'appuyer sur une banque pour la partie financière. M. Panchaud ajoute qu'il est vrai que le club a connu une période compliquée et depuis plusieurs années un grand travail est fait pour sa reconstruction. Néanmoins, dans les comptes du club il n'y a pas l'argent nécessaire pour couvrir les CHF 50'000.-- de travaux pour la réfection des vestiaires, WC et douches. Le club souhaite aussi effectuer quelques travaux d'aménagements extérieurs et sur le terrain d'entraînement. Il arrive un moment pour l'US Rue de soit se rendre compétitif avec les autres clubs en investissant, soit on continue à bricoler année après année en étant moins compétitif. Ce fait-là a déjà été rapporté par les anciens joueurs et les anciennes équipes, il est donc primordial de donner un bon coup de fouet à ce projet.

M. Panchaud ajoute que le comité a rencontré la banque pour les convaincre de les suivre dans ce projet. Bien que le budget d'exploitation est suffisamment solide pour absorber les coûts, la banque impose d'avoir un soutien de la Commune avec une caution de CHF 60'000.--. Le club va se battre pour vivre. Aujourd'hui la base du club est solide, les jeunes de 5 à 15 ans sont nombreux et le club travaille d'arrache-pied pour leur fournir un avenir sportif et footballistique dans la région. Derrière ces jeunes, il y a les parents qui soutiennent également le club. Tout cela est motivant pour avancer et croire en ce projet. Un autre point important est que maintenant que le budget est là, que le soutien est là, il serait dommage de ne pas commencer les travaux cette année. Raison pour laquelle le club vient présenter son projet à l'organe législatif ce soir. Le risque pour la commune, si le club n'y arrive pas, est que le solde du crédit devrait être couvert par la Commune, avec les intérêts relatifs à l'emprunt. Le montant de l'emprunt est de CHF 50'000.--, toutefois la caution demandée est de CHF 60'000.-- car elle prend en compte les éventuels intérêts impayés/dus. M. Panchaud explique qu'aujourd'hui le budget du club pour les 3 prochaines années est sûr, mais personne ne sait de quoi sera fait le futur. Si un solde du crédit devait être ouvert et que le club soit en défaut, une partie du cautionnement serait à charge de la Commune. Il ajoute que comme le club appartient un peu à la Commune, le terrain lui reviendrait également. Le risque zéro n'existe pas, mais il y a quand même une garantie derrière avec un site relativement bien exploité et utilisé aussi pour les manifestations communales. L'idée finale du club est de rendre, d'ici 5-10ans, le site exploitable par la commune ainsi que les diverses associations.

En conclusion, M. Panchaud demande, aux noms des enfants, des parents, des membres des clubs, de soutenir ce projet et remercie de l'attention portée à leur requête.

M. Le Président remercie M. Panchaud pour la présentation du projet et cède la parole à **M. A. Chollet** pour la lecture du rapport de l'exécutif.

Le site de Promasens a besoin d'être rénové pour être agréable pour tous. Le terrain a subi des dégâts causés par des véhicules. Le club aimerait profiter de la remise en état du terrain pour commencer quelques rénovations (vestiaires, douches, WC et rafraîchissement du terrain). Le cautionnement demandé par la Banque s'élève à CHF 60'000 pour garantir le prêt de CHF 50'000 demandé par le club.

Le projet s'étendra sur 3 ans :

- 2026 : rafraîchir le site de Promasens 'CHF 50'000 [étape 1]
- 2027 : développer le site de Promasens [étape 2]
- 2028 : créer un partenariat d'utilisation ouvert à d'autres sociétés locales et/ou à la Commune, pour des activités de sport et loisirs.

En conclusion, le Conseil communal préavis favorablement ce cautionnement.

 9_Message au CG pour le cautionnement US Rue.docx

M. Le Président remercie le Conseil communal pour son préavis.

9.2 Préavis de la Commission financière et de la Commission durabilité et énergie

M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de son rapport.

M. Bays donne lecture du rapport qui se termine avec la conclusion suivante :

Au vu des éléments à disposition, la Commission financière estime ne pas disposer de toutes les informations nécessaires pour évaluer de manière fiable la capacité de remboursement du club et le risque effectif encouru par la Commune. Elle relève en particulier que le cautionnement sollicité,

bien que n'impliquant pas de sortie immédiate de liquidités, pourrait en cas de défaillance du bénéficiaire se traduire par une charge directe pour les finances communales. En conséquence, elle renonce, en l'état, à formuler un préavis sur la demande de cautionnement. Elle invite l'Exécutif à compléter le dossier avec les éléments financiers nécessaires, ainsi qu'une vision claire du financement global du projet, avant toute nouvelle analyse.

 9. Préavis de la COMfin - caution US Rue.pdf

M. Le Président remercie la Commission financière pour son analyse et donne la parole à la Commission Durabilité et Energie pour son rapport.

M. Cuérel donne lecture du rapport de la commission avec la conclusion suivante :
N'ayant pas à se prononcer sur le mode de financement proposé et à son mécanisme, elle se rallie aux compétences de la commission financière pour ce point. Sous cet angle, la Commission durabilité et environnement réserve son préavis pour l'instant et invite l'Exécutif à organiser une rencontre se voulant constructive autour des points précités.

 9b_PREAVIS COMMISSION Projet US RUE_230426.pdf

9.3 Débats et vote

M. le Président ouvre les débats. Il synthétise les rapports des commission qui en fait demandent le report du point. A la suite des débats, les commissions seront invitées à se déterminer sur la demande de report du point. Il précise que si un report est accepté, le projet pourra être présenté à nouveau, mais si la demande est refusé ce soir, la demande sera enterrée.

M. S. Chevalley est surpris que la caution soit supérieure au montant du prêt, y'a-t-il une explication? M. Panchaud répond que la différence est liée au remboursement éventuel d'intérêts impayés.

M. Chevalley demande à l'exécutif ce qu'il en est si tout à coup d'autres sociétés demandaient aussi des cautions pour d'autres projets similaires. Certes toutes les sociétés ne sont pas propriétaires d'installations telles que le foot, mais si cela doit se présenter, comment cela sera traité? M. Chevalley pose la question venant d'un citoyen, car il semblerait que la loi permette que le cautionnement de la part d'une commune uniquement à hauteur de 50% des travaux à investir. **M. C. Bays**, président de la Commission financière, n'a pas la réponse à cette question et il est nécessaire de se renseigner, par contre, le montant de la caution doit être prévisionné dans les comptes.

M. le Syndic pour la question d'éventuelles autres demandes de sociétés locales. La particularité du foot est que le club est propriétaire des installations de Promasens. Elle est utilisatrice/locataire des installations de Rue. Peu de sociétés locales sont dans la même situation et il est peu probable que l'une d'elle se lance dans un projet de construction ou de réfections d'installations. La demande de cautionnement est considérée comme unique. Nous sommes dans une position de prêteur et garant. La Commune en tant que garant doit veiller à ce que l'argent dont nous sommes garant, est utilisé à bon escient dans le projet présenté. La proportion entre le cautionnement et l'investissement total n'est pas règlementé, il est libre. **M. le Syndic** précise que par le passé, la Commune a déjà activé une caution. C'est assez courant que les pouvoirs publics cautionnent les investissements liés aux infrastructures sportives, et principalement celles liées au football puisque presque chaque commune en Suisse possède un club.

M. Le Syndic explique que la question s'est aussi posée de savoir si le club devait rester propriétaire des infrastructures ou s'il devait les céder à la commune contre du cash, il y a de cela quelques années. Toutefois, cela n'est pas la question de ce soir.

La finalité est dans les enjeux pour le club selon le résultat de ce soir. Est-ce que nous voulons soutenir ou condamner une garantie pour une activité locale qui a des ambitions et des projets. Il y a plusieurs points à prendre en compte comme la formation des jeunes qui est l'atout majeur. Il semble assez logique de soutenir cet encadrement pour les jeunes. Bien que cela soit un élément difficile à mettre en place. Ce soir, nous devons nous positionner sur l'enjeu. Est-ce dramatique de payer CHF 60'000.-- si le club se voit prendre l'eau? **M. Le Syndic** espère que le débat ira en ce sens. Il rappelle que nous parlons uniquement d'une caution de CHF 60'000.-- aujourd'hui et non de la suite du projet qui coûtera dans les CHF 900'000.--. Il rappelle également que la Commune n'a pas à surveiller les travaux, cela est une responsabilité attribuée aux personnes qui gèrent le club. La contrainte de la commune est strictement administrative et financière, chaque année le club devra fournir des comptes, des chiffres, en contre-partie de la caution assurée.

M. S. Chevalley remercie pour les réponses et estime positif d'avoir un club motivé qui s'occupe des travaux et se tourne vers l'avenir, que de devoir acheter de nouvelles installations.

M. X. Cuérel trouve important de comprendre les enjeux de cette demande. Il salue l'énergie du Club pour la formation des jeunes et maintenir le club en vie. Il demande si les infrastructures seront utilisées uniquement pour le foot par la suite ou y'aura-t-il d'autres manifestations.

M. L. Panchaud répond qu'en effet il y a une réflexion importante. Il y a un aspect cosmétique et pratique avec la réfection des vestiaires et des sanitaires, pour le bien des équipes de Rue et pour l'image donnée à l'extérieur. La seconde phase du projet qui est conditionnée aux conditions de la LoRo et des sponsors, sera plus intégrée dans une logique collective. C'est-à-dire de modifier drastiquement le site pour le rendre plus convivial pour toute la collectivité, dans un avenir de plus ou moins 5ans. Ces transformations ont été chiffrés à CHF 900'000.--. **M. Panchaud** explique que l'idée serait de créer en quelques sortes une nouvelle salle polyvalente, avec une nouvelle buvette et une nouvelle infrastructure qui pourrait être mise à disposition de la commune, des sociétés locale, d'entreprises, etc. en le louant à qui veut, pour créer de nouvelles synergies. Il ajoute que, dans un second temps, l'objectif serait que la Commune puisse bénéficier et exploiter ce site, le louer à qui veut pour que cela soit intéressant économiquement parlant.

Pour la visibilité des travaux, **M. Cuérel** rappelle que la Commission Energie et durabilité souhaite être partenaire dans la réflexion, pour un aspect de sécurité, mobilité, etc.. Il ajoute que le but n'est pas de mettre un vétau, mais plutôt de comprendre et permettre à la population et au Conseil général puisse se fonder sur des faits en connaissances de causes et que tout soit communiqué en transparence.

M. D. Burnier demande ce qu'il adviendra du terrain de Rue. **M. Panchaud** répond que le club souhaite grandir et que le site de Rue serait toujours utilisé. Le terrain de Rue est de meilleure qualité que celui de Promasens, la Commune a investi pour les moyens de tonte et entretien, il est important de mettre cela en avance.

M. F. de Andrea ne comprend pas en quoi, la remise des comptes d'exploitation annuels et le rapport de gestion vont garantir les risques futurs. Selon lui, pour garantir les risques futurs, si le cautionnement est activé la Commune doit avoir un droit de regard et de veto sur les investissements et les comptes.

M. Panchaud, à chaud, proposerait que la Commune valide le budget d'exploitation du Club, qui fixe les exigences en matières d'investissement. Le veto sur les comptes est un peu tardif et pour chaque investissement il faudrait définir une fourchette. C'est faisable, mais il semble plus intéressant de suivre le budget d'exploitation, aujourd'hui établi sur 3 ans, et que le club le présente chaque année aux représentants de la Commune.

M. F. de Andrea rebondit car quand le cautionnement sera activé, il estime important que la Commune ait son mot à dire sur les investissements du foot, car peut-être qu'ils auront l'intention de changer quelque chose, alors que la priorité sera de rembourser l'emprunt, car la Commune va sortir de l'argent.

M. O. Pittet demande combien il a de jeunes aujourd'hui au sein de l'US Rue et de moniteurs. **M. Panchaud** répond qu'il y a cette année 85 jeunes et 15 moins jeunes. Il y a 13 entraîneurs dont 7 diplômés. Il précise que les diplômés suivent les cours de l'AFF pour obtenir le diplôme JS.

M. O. Pittet rappelle que les clubs sont importants dans la vie communale. Les enfants de la région ont la possibilité de s'entraîner ici. Il y a aussi le bénévolat qui est important et il faut le souligner. Il trouve très bien que la demande vienne du club car il est le seul à connaître les besoins.

M. Le Président demande ce qu'il se passerait en cas de défaut de paiement, est-ce qu'il y a ou aura des écrits pour éventuellement une reprise du terrain ou autre en cas de défaut de paiement, afin d'éviter que la banque soit prioritaire.

M. Le Syndic répond que ce qui nous importe de savoir si la banque a reçu le paiement de l'amortissement et les intérêts. Tant que la banque reçoit les versements, la caution ne sera pas utilisée. Il est difficile pour la commune de faire plus que ce contrôle-là, car nous deviendrions un acteur exploitant-gérant du club et ce n'est pas notre rôle. Il ajoute qu'aujourd'hui, la Commune soutient à hauteur de CHF 2'500.-- par an le club, ce n'est pas mirobolant. Aller plus loin n'est pas vraiment possible car il s'agit d'une association qui a des responsabilités au sens de l'art. 60 du Code civil, c'est l'assemblée et les vérificateurs du club doivent veiller au bon fonctionnement du club et à sa bonne santé financière et demander des comptes au comité. Une fois de plus ce n'est pas le rôle de la Commune. La seule chose importante pour la commune est de savoir que l'amortissement et les intérêts de l'emprunt de CHF 50'000.-- sont payés, c'est le seul point non-négociable. Dans le cas où le club ne paie pas, la Commune devra faire une procédure de mise en poursuite qui pourrait aboutir à la faillite.

M. J. Jaccoud entend toutes les questions et potentielles craintes liées à ce cautionnement. Il invite M. Panchaud à indiquer le montant du budget d'exploitation annuel du Club et l'âge des infrastructures. Ce dernier répond que le budget annuel se monte à CHF 70'000.-- environ et que les installations ont 50 ans bien qu'il y ait eu de petites rénovations intermédiaires.

M. J. Jaccoud ajoute que cela démontre que sur plusieurs années, le budget de CHF 230'000.-- env. est couvert et fonctionne.

Mme N. Barbey comprend bien que ce soir nous nous positionnons sur le cautionnement uniquement. Il est vrai que les sanitaires ne sont pas adéquats. La question qu'elle se pose est plutôt sur les CHF 900'000.--. Est-ce que si la caution est acceptée, une nouvelle demande sera faite pour les 900'000.--; aussi, avec la forêt et le cours d'eau à proximité est-ce que la réalisation du projet ne serait pas entravée?

L. Panchaud explique que des discussions avec des entreprises ont déjà eu lieu et le coût est un plancher relativement large. Cette seconde partie ne sera mise en route qu'avec l'accord de plusieurs acteurs. En effet, un premier plan financier qui n'a pas été approuvé, demandait une participation à la commune et de trouver des sponsors. La Loterie Romande sponsorise ce type de rénovation à hauteur de 20% du projet, du crowdfunding est aussi envisagé. La commune n'investirait pas d'argent en tant que tel, mais plutôt un retour sur investissement la commune pourrait ensuite gérer la gestion et encaisser l'entier des locations, en contre-partie du sponsoring. Mais cela n'a pas encore été discuté. Pour la situation du site, tant que nous restons dans les gabarits de la construction actuelle et que rien n'est modifié structurellement (trafic, parking, agrandissement), cela ne doit, théoriquement pas poser de problème, selon les architectes rencontrés. L'US Rue n'entend pas se rapprocher encore de la forêt, créer un excédent de trafic ou agrandir les bâtiments. Le trafic aujourd'hui est régulier dans le sens où il y a déjà plusieurs manifestations communales qui se déroulent au stade des Ecoulas et le parking bénéficie de plusieurs places de parc.

M. P.-A. Deillon trouve assez fou qu'un projet d'école vient d'être gelé en raison du montant et du terrain et que là nous parlons d'une caution pour l'US Rue. Il invite le Conseil communal à vraiment plancher sur la question de la vision pour les jeunes car avoir des jeunes qui jouent au foot s'est bien, mais avoir des jeunes qui peuvent apprendre et s'instruire dans de bonnes conditions est d'autant plus important.

M. le Président demande à la Commission financière et à la Commission durabilité si elles maintiennent leurs demandes de report. Les commissions demandent à pouvoir se concerter pour décider. **M. le Président** octroie 2 minutes de pause.

Après concertation, la Commission financière maintient la demande de report par rapport aux chiffres manquants. La commission Energie et durabilité à l'unanimité retire la demande de report.

M. le Président demande à l'assemblée de voter sur le report du point à une date ultérieure.

Votants : 39 Majorité : 20 Abstention (s) : 2 Oui : 21 Non : 16



Le report du point à une date ultérieure est accepté à la majorité des voix.

M. Le Président se veut rassurant avec l'US Rue et indique qu'il s'agit d'un report et non d'un refus. La situation actuelle (manque des comptes 2025, référendum) n'aide pas à la prise de position, bien que chacun soutienne l'encadrement des jeunes et l'encouragement au sport. Il rappelle qu'en cas de refus, il ne sera pas possible de revenir avec une demande sans en changer la teneur, il est donc plus prudent d'avoir reporté le point.

10 Divers

Pour les divers, **M. Le Président** cède le micro à **M. Le Syndic** pour les divers du Conseil communal.

M. Le Syndic souhaite donner quelques informations sur les référendums. Le 14 juin, la votation communale portera sur deux objets:

- 1) Acceptez-vous l'augmentation du taux d'impôt
- 2) Acceptez-vous la modification du taux de contribution immobilière

Un débat public sera planifié prochainement. Un élément important est de comprendre que le référendum n'est pas une agression mais un outil démocratique. Cela ne doit pas être une source de division. **M. Le Syndic** précise que les débats ont déjà été pris concernant les conséquences des résultats de la votation, pour savoir ce qui devra être fait, en cas de refus des augmentations.

M. Le Syndic explique que la semaine prochaine aura lieu le Tour de Romandie avec le départ de Rue le jeudi 30 avril. La commune ne prend pas de risque financier puisque que c'est la Fondation Patrimoine Ville de Rue qui est liée au contrat. La course partira de Rue à 13h00 sous contrôle de voiture, passage à Blessens à 13h07, Gillarens, Chapelle à 13h16 puis retour via Promasens par Rue à 13h33 puis Vauderens, Ursy, Montet, Ecublens, Auboranges pour arriver à Vucherens.

La Ville de Rue sera entièrement fermée à la circulation à cette occasion. Diverses animations auront lieu le matin dès 10h00, sur la place de la Foire. Toute la population locale perturbée et les bénévoles seront invités à la raclette du soir en guise de remerciements, à la salle des Remparts dès 18h00.

M. le Président rappelle les dates des prochaines séances qui ont été quelque peu bousculées.

24 avril - assermentation à Romont
5 mai - séance constitutive du Conseil général
1er juin - séance relative aux comptes 2025
14 juin - votations fédérales et communales

M. S. Chevalley au nom de l'ancienne commission du Self de Promasens, explique que le projet n'a pas été mis à l'ordre du jour de ce soir, en raisons des finances communales actuelles. Il trouve ceci dommage car le projet est autoporteur, il y a un prestataire qui attend la décision du législatif pour pouvoir se lancer ou non. C'est un service à la population pour permettre de consommer local et de saison, en circuit court. Ce projet est repoussé depuis plus d'une année par crainte financière. La commission n'existe plus puisque le projet devait être voté avant les budgets, avant le changement de législature. Il aurait souhaité avoir un message clair et positif, avec une vision positive dans cette période un peu difficile. Qui aurait pu qu'être refusée pour moi la réponse a été claire. Maintenant la commission n'existe plus, mais qu'en est-il du projet? est-il reconduit à une date ultérieure, est-il enterré? qui va suivre le projet dorénavant?

M. Le Syndic explique que la période est instable et difficile actuellement. Il constate que des communes ont des budgets de 4 mios avec des bénéfices de CHF 500'000.--. Cela signifie que la Commune de Rue doit augmenter ses ressources pour avoir un bénéfice de CHF 800'000.-- à CHF 1'000'000.-- et ce afin de pouvoir payer nos ambitions avec les ressources nécessaires. Il poursuit en ces mots : *"Mesdames et Messieurs de manière responsable, nous devons monter les impôts. Je n'ai entendu personne qui, à la station service, râle parce qu'on paie l'essence plus chère pour financer des guerriers. Vous et moi continuons à faire le plein, on ne dit rien et on finance. Mesdames et Messieurs, le 14 juin, il faut voter oui parce que nous devons alimenter notre communauté avec de nouveaux fonds. C'est extrêmement important et nous ne sommes pas stupides et nous ne sommes pas bêtes. Parce que nous sommes des gens responsables, que nous vivons dans une communauté où tout le monde se connaît, mais quand il faut y aller, il faut y aller. Cet environnement négatif fait que ce soir nous avons pris aussi une décision pas très bonne. Notre message vis-à-vis de la jeunesse n'est pas idéal ni vis-à-vis des sociétés locales. Ce n'est pas grave parce que ça fait partie du débat politique. Le débat politique doit se passer ici, dans cet hémicycle, pas au bistrot pas sur les réseaux sociaux. C'est ici que la politique se fait entendre. Nous reconstituerons la commission de l'école, ce n'est pas parce que la projet a été gelé que c'est un échec. Maintenant il faut continuer. La contribution de chacun est déterminante pour notre société. Alors courage!*

Christophe Jaccoud quitte la vie politique après 32 ans, tout comme Alain Chollet qui après ses débuts au Conseil général a rejoint le conseil communal quelques années. Au sein du Conseil général, il y a, ce soir, aussi nombre de personnes qui quittent le navire. Vous avez marqué le conseil général par une fidélité rare. N'oubliez pas les choses auxquelles vous avez contribuées. Parce que ensemble nous avons fait des choses d'assez extraordinaires dans l'ombre, il y a eu énormément de complexité, de lecture de pages lues depuis que nous avons constitué le conseil général ce sont des centaines de pages. Ça veut dire que malgré les turbulences, on doit rester fier de ce que l'on fait dans cette commune. Nous pouvons garder comme étant une expérience personnelle enrichissante. C'est dans les moments difficiles que l'on connaît les chefs et pas à l'apéro.

Mesdames et Messieurs : Merci et A bientôt pour la nouvelle législature!

11 Clôture de la séance

M. le Président clôt la séance avec ces mots :

"Je prends ce soir une dernière fois la parole devant vous non sans émotions.

Cette séance signe la fin d'une législature mais aussi la fin d'une année de transition qui a vu se réunir 4 communes pour n'en former plus qu'une seule.

Aujourd'hui les résultats financiers ne sont pas ceux que nous espérons mais je reste persuadé que le choix que nous avons fait en nous mariant est un choix éclairé et rationnel pour le futur. Il faut maintenant faire table rase du passé, vivre avec les décisions qui ont été prises et consolider notre futur.

Pour réussir cela, il y a des décisions difficiles à prendre sur le court terme. Celles-ci nous obligeront à nous serrer la ceinture, un moment du moins, mais elles nous permettront de rester crédibles, de garantir notre solvabilité et surtout notre autonomie. Je vous encourage vivement à expliquer autour de vous pourquoi nous avons fait ces choix qui sont aujourd'hui incompris.

Sur le long terme, il faudra encore s'engager ou rappeler cette réalité financière aux délégués qui nous représentent dans les différentes associations de commune et dont les investissements représentent la plus grande part de notre budget.

Assainir notre situation financière aujourd'hui, se réinventer et amener les associations de communes à revoir certaines priorités ou à se réinventer elles aussi, c'est nous garantir une capacité d'investissement dans le futur pour des projets qui compteront au niveau local.

Si l'on regarde un peu en arrière, on constate que cette année fût chargée et aura demandé beaucoup d'implication de chacun. Ainsi nous nous sommes réunis à 9 reprises, avons approuvé 12 règlements, 3 arrêtés, 3 statuts d'associations et les comptes de 4 communes. C'est un peu plus que ce qu'on nous promet quand on nous démarche pour se présenter aux élections du Conseil Général. Il ne faudrait toutefois pas faire peur à ceux qui s'intéressent à la chose politique et rappeler que ce volume de travail a été exceptionnel et n'est pas représentatif d'une année au Conseil Général.

Je tiens aujourd'hui à remercier toutes les personnes qui ont permis que ces séances aient lieu dans les délais imposés par la loi et qui ont préparé tous les documents nécessaires pour que vous puissiez prendre les meilleures décisions. Derrière chacun des objets mis à l'ordre du jour des séances du Conseil Général, se cache un nombre d'heures considérable passées par le personnel de l'Administration, les membres du Conseil communal, le Bureau et les différentes commissions. Nous pouvons les applaudir.

Je vous demande aussi d'applaudir tout particulièrement la personne clé qui permet à tous ces éléments de s'imbriquer, qui donne énormément de sa personne, qui s'investit pendant et surtout après ses heures de travail et qui s'est sûrement fait quelques cheveux gris cette année. Au nom du Bureau, merci Karine ! Nous tenions à t'offrir une attention préparée par Marine.

J'ai pour ma part énormément appris durant cette année et j'ai eu beaucoup de plaisir à occuper cette fonction. Si je me réjouis d'avoir l'esprit un peu plus libre à partir de demain, je regrette de ne pouvoir poursuivre cette aventure avec vous, mon organisation familiale se dessinant plus au centre de notre canton. D'autres comme moi ont décidé de ne pas poursuivre cette aventure pour diverses raisons mais certains simplement parce qu'ils ont déjà donné beaucoup de leur temps au cours de plusieurs législatures successives et estiment qu'il est bon aujourd'hui de laisser d'autres donner leurs avis et leurs idées. Je pense que nous pouvons aussi les remercier et les applaudir !

Encore une fois, merci à tous de votre implication et de votre engagement pour notre commune. Permettons-nous un dernier petit écart budgétaire afin de partager un verre de l'amitié tous ensemble pour fêter cette fin de législature. Santé à tous ! Il faut faire table rase du passé et consolidé les acquis pour le futur. Garantir notre autonomie."

M. F. de Andrea remercie M. le Président, pour tout le travail qu'il a fourni, pour l'ambiance qu'il a mis dans ce bureau où tout s'est bien c'est passé, où les échanges étaient cordiaux et intéressants. Par contre il a un énorme défaut, c'est qu'il a décidé d'aller habiter ailleurs. Donc malheureusement il ne sera plus membre de la commune dans le courant des prochains mois. Merci beaucoup pour ton travail tout au long de cette année.

Fin de séance à **22h46**.

Arnaud Boschung
Conseiller général - Président

Karine Charrière
Secrétaire du Conseil général



Rapport d'activité 2025

Le rapport d'activités 2025 est calqué sur le plan comptable en référence logique aux dicastères communaux. Afin d'en faciliter la lecture, les éléments énoncés se rapportent à des décisions prises dans la gestion du quotidien ou dans la conduite de projet.

Durant l'année 2025, le Conseil communal a

Administration générale :

- adopté le logiciel Wedo pour les procès-verbaux du CG, CC et les commissions ;
- repris dans l'attente de la nouvelle législature, le règlement des honoraires préparé par le COPIL ;
- établi pour chaque collaborateur·trice un nouveau cahier des charges adapté à l'organisation de l'administration ;
- pris acte de la démission de M. Marcel Haller, conseiller communal de Chapelle ;
- adopté un nouvel organigramme administratif ;
- pris acte des démissions de Mmes Brigitte Terrapon (finances), Cynthia Mesot Buache (admin.) et Marie-Claude Seydoux (constructions) ;
- renouvelé pour 3 ans le contrat de suivi des mesures de santé et sécurité au travail (MSST) ;
- revu et adapté les contrats des photocopieurs avec l'unique prestataire *Benoît Grandjean à Romont* ;
- renouvelé après négociation le contrat du prestataire informatique Dataconsulting ;
- décidé de maintenir les contrats de travail des personnes qui, dans chaque ancienne commune, consacrent de leur temps pour des prestations diverses de nettoyage, d'entretien, de contrôle, etc. ;
- soumis pour approbation au CG, le premier lot des nouveaux règlements communaux uniformisés dont prioritairement ceux qui sont en lien avec la facturation de taxes ;
- trouvé un dénouement aux démêlés juridiques issus d'un conflit avec un locataire ;
- bouclé l'investissement et le chantier de l'installation de l'administration communale à Ecublens ;
- renouvelé le contrat de gestion immobilière pour le bâtiment de l'Auberge communale à Ecublens ;
- collaboré au projet de digitalisation du contrôle des habitants DIGI-FR avec la collaboration de l'association fribourgeoise des communes ;
- enregistré plusieurs réclamations pour le bruit généré par les tontes de gazon à des horaires et des jours peu propices ;
- enregistré des réclamations pour les effets désagréables des feux d'artifice et décidé de les soumettre à une procédure contrôlée ;
- initié le concept communal de sécurité en matière de protection-incendie ;

PCi, service du feu et défense

- bouclé le chantier de la nouvelle caserne de Rue et ses abris de protection civile ;
- signé « *La Charte employeur* » avec l'ECAB pour officialiser l'engagement en journée du personnel communal astreint à la défense-incendie ;
- refait les accès au stand de tir (entrée et place) ;
- mise à jour du concept PRU (point de rencontre d'urgence) sur le site de Promasens

Formation

- degré primaire, se référer au rapport du service des écoles ;
- poursuivi l'étude du bâtiment centralisé actuellement suspendue en raison des questions budgétaires ;
- participé à la gestion du cycle d'orientation de la Glâne (COG) au travers d'un poste au comité de direction ;

Culture, sports et loisirs

- soutenu financièrement et matériellement le festival du livre jeunesse ;
- versé les subventions aux sociétés communales bénéficiaires ;
- rencontré à plusieurs reprises les responsables des clubs US Rue et FC Ursy pour l'utilisation et le partage des terrains de Rue ;
- participé au financement de la patinoire de Romont et de la piscine de Moudon ;
- enregistré une diminution marquée des locations de la buvette des Fourches à Rue ;
- rencontré les nonagénaires de la commune (remise d'un cadeau) ;
- soutenu les repas de fin d'année des séniors ;
- soutenu le Sentier des Fées et la St-Nicolas de Chapelle et la rencontre collective d'Auboranges ;
- organisé la réception des jeunes qui ont atteint leur majorité civique ;
- soutenu financièrement (Fr. 20.00 par enfant) les activités du passeport vacances de la Glâne ;
- pris connaissance des résultats très positifs de la fréquentation du Circuit secret avec 4900 entrées payantes pour la première année complète ;

Santé

- participé à la gestion du Réseau Santé de la Glâne (RSG) au travers d'un poste au comité de direction ;
- refusé l'entrée en matière pour la création d'une antenne locale « santé » ;

Prévoyance sociale

- participé à la gestion de l'Antenne sociale de la Glâne-sud (ASGS) au travers de deux postes au sein des organes dirigeants ;
- enregistré la très bonne maîtrise du fonctionnement et des coûts du service social ;
- participé à l'étude pour la mise en place d'un seul et unique service social de district ;
- suivi attentivement le développement du projet Sénior + du district et rencontré l'animateur régional ;
- mis sur pied et animé un groupe communal de séniors afin de développer des projets au sein de la commune pour la commune ;
- inauguré la nouvelle école maternelle à Auboranges

Routes communales et mobilité

- dépensé un montant important pour les demandes de signalisation sur les routes communales ;
- répondu à plusieurs réclamations concernant les dépassements de vitesse dans des endroits sensibles de la commune ;
- reçu et mis en service le nouveau véhicule communal ;
- constaté avec grande satisfaction le peu de réclamations pour le déneigement et le salage des routes ;
- réuni à quatre reprises la commission des routes afin d'élaborer le plan directeur ;
- dénoncé le contrat des vélos électriques en libre-service payant (pick-e-bike) ;
- intervenu pour demander le passage des bus TPF à la gare d'Ecublens-Rue et au village de Chapelle ;

Eau potable

- enregistré les bons résultats d'analyse de l'eau du réseau ;
- pris acte de l'augmentation du prix de l'eau de l'AVGG et de l'AIEJ avec effet au 1^{er} janvier 2025 et 2026 ;
- pris acte de l'augmentation du prix de l'eau de la commune de Siviriez sur le réseau AGSO avec effet au 1^{er} janvier 2026 ;
- enregistré deux ruptures de conduite sur l'axe ville de Rue, une à Chapelle et une à Auboranges ;

Epuration des eaux

- enregistré avec plaisir et fierté la mise en service du traitement des micropolluants à la STEP d'Ecublens. Il s'agit de la première dans le canton de Fribourg ;

Déchets

- constaté une augmentation sensible des coûts d'élimination et de traitement des déchets ;
- préparé l'élargissement des prestations en matière de prise en charge des déchets pour le secteur Ecublens-Eschens-Villageaux et planifié la fin du dépôt des sacs sur la voie publique ;

Territoire

- participé à l'élaboration finale du plan directeur régional et
- constaté que notre commune ne verra aucune création de territoires d'urbanisation pour une vingtaine d'années ;
- préparé et retenu l'harmonisation des quatre PAL en vigueur dans la nouvelle commune ;
- pris acte du retrait du centre village de Promasens de la zone de protection ISOS ;

Sylviculture

- reçu le préavis positif du Canton pour la création d'une réserve forestière sur le bois de la Crêta, première pour le district de la Glâne ;

Politique

- préavisé défavorablement la création d'une nouvelle association de district qui regrouperait le RSG, le COG et l'AGR ;
- rencontré la Municipalité d'Oron pour échanger sur quelques sujets et préoccupations partagés ;

Commentaires généraux sur les investissements

Durant l'année 2025, le Conseil communal a

Administration

- bouclé les travaux de transformation et de réaffectation de l'ancienne école et administration d'Ecublens et reçu les subventions pour les améliorations énergétiques ;
- terminé les mises aux normes en matière de défense-incendie pour les bâtiments de l'accueil extrascolaire à Promasens ;

Routes et places

- suspendu provisoirement l'étude Valtraloc Rue après la décision de ne plus construire un parking sur le Champ-de-Foire ;
- bouclé les travaux de rénovation des routes du programme AF Rue : rte d'Arlens, rte de Chapelle, rte des Echelettes ;
- assaini l'éclairage public secteur Rue (hors ville) (LED et abaissement) ;

- poursuivi les travaux de réfection de la route du Menhir et de la route du Moulin à Auboranges. Ce chantier a amené un lot non négligeable de surprises en matière de récupération et d'évacuation des eaux claires ;
- terminé la réfection de la route forestière des Chapelettes à Chapelle et reçu les subventions ;
- terminé la réfection de la toute de Villangeaux à Ecublens avec un dépassement sensible en raison d'un oubli dans le cahier de soumissions ;
- bouclé le chantier de la reconstruction des murs de la place de la Chapellenie à Rue (privé, public, assurances, SBC) et reçu les subventions attendues ;
- bouclé et abandonné l'étude relative à la construction d'un parking souterrain. Abandon étayé par l'augmentation des coûts de construction et le résultat opérationnel prévisible pour l'exploitation (ratio prix-location) ;
- terminé les travaux d'amélioration des conduites d'eau potable à Auboranges en lien avec la réfection des routes ;
- terminé le bouclage du réseau d'eau Blessens-Rue ;
- poursuivi les travaux de mise en séparatif du quartier Plein Soleil à Chapelle ;
- terminé la rénovation du collecteur des eaux claires de la route de Chapelle (Rue) ;
- terminé les travaux de protection contre les crues aux Melleys à Auboranges. Ce chantier présente un dépassement significatif en raison de sa complexité et de mesures complémentaires ;
- terminé et abandonné le projet de CAD à Rue qui sera modifié dans le sens de la création d'un chauffage à pellets pour les bâtiments publics du centre (Trieur, Hôtel de Ville, salle des Remparts) ;
- suspendu le projet de rénovation du Trieur.

CC/avril 2026

Commission de l'enfance, rapport 2025

- 10 séances durant l'année 2025
- Membres :
 - M. Christophe Jaccoud, président
 - Mme Christine Gremaud, conseillère générale
 - Mme Marine Clément, conseillère générale, jusqu'en juillet 2025
 - Mme Elodie Vaucher, conseillère générale, jusqu'en juillet 2025
 - Mme Vanessa Tavares Jordao, responsable AES, avec voix consultative
 - Mme Romy Broillet, responsable maternelle, dès mai 2025, avec voix consultative
 - Secrétariat : Mme Sandra Curty
- Reprise de la présidence par le conseiller communal des écoles, après entrée en vigueur de la fusion communale au 01.01.25
- Entrée en fonction officielle dès janvier 2025 de la nouvelle responsable AES, Vanessa Tavares Jordão, après Marielle Fernandez Ramos
- Appel d'offres traiteur AES, confirmation du mandat attribué à la Chenille gourmande à Oron
- Reprise de la maternelle sous gestion communale, à l'occasion du départ en retraite de Corinne Richard. Nomination de Romy Broillet comme responsable, gros travail afin d'être prêt pour l'ouverture à Auboranges début septembre 2025
- Adaptation du nom de la commission en cours d'année : la commission AES devient la commission de l'enfance. Cette commission est nouvellement rattachée au conseil communal plutôt qu'au conseil général
- En juillet 2025, fin du mandat de Marine Clément et Elodie Vaucher au sein de la commission
- Préparation des nouveaux règlements AES et Maternelle
- Fonctionnement AES : voir le rapport annuel d'activités 24-25 (envoyé au conseil général par mail par Karine Charrière le 10.01.26)
- Fonctionnement Maternelle : un rapport annuel d'activités sera réalisé au terme de l'année scolaire 25-26 ; il sera également partagé au conseil général, pour sa bonne information

Sandra Curty, le 09.04.26



Législature 2021-2026

Années 2025-2026

Rapport de la commission de naturalisation

Membres : liste des membres + fonction

Delphine Camilleri – Présidente

Sophie Bosson – Vice-présidente

Pauline Chenevard – Membre

Marylène Dorthe – Membre

Francis Braillard - Membre

Objectifs de la législature (2021-2026) :

Naturalisation de citoyens de citoyens

Rapport des activités pour l'année : 2025 -2026

Date des rencontres : 18.09.2025, 27.01.2026, 10.02.2026 et 21.04.2026

But de la rencontre : entendre les candidats à la naturalisation

Bref récapitulatif (ordre du jour et décision) :

Trois candidats et deux familles ont été reçus et entendus par la Commission de naturalisation. Un préavis pour chacun d'entre eux a été rendu au Conseil communal.

 CONSEIL COMMUNAL DE RUE	MESSAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR UN OBJET NON FINANCIER
--	---

Conseil général du :	23 avril 2026
Ordre du jour n° :	6
Énoncé :	Approbation du Règlement communal de l'Accueil extrascolaire
Annexe (s) :	- Règlement avec corrections visibles
Conseiller communal en charge du projet :	Christophe Jaccoud

1. Introduction

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a procédé à une approbation partielle du Règlement communal de l'Accueil extrascolaire soumis au Canton, pour validation suite à la séance de Conseil général du 8 octobre 2025. Le Conseil communal propose de corriger les points relevés par le service juridique concerné.

2. Projet

Selon le retour du service juridique de la DSAS, il s'agit :

- De l'**art. 8 al. 7** qui prévoit qu'en cas d'absence prolongée justifiée par un certificat médical, les prestations facturées peuvent faire l'objet d'une réduction – en effet l'art. 8 al. 3 prévoit déjà qu'en cas d'absence justifiée par un certificat médical, les prestations ne sont pas facturées ;
- De l'**art. 13 al. 9** qui prévoit que des frais d'inscription et de matériel peuvent être facturés aux parents et que les montants sont mentionnés dans le règlement d'application- en effet, la compétence de fixer ces frais d'inscription (à tout le moins le cadre) appartient au législatif et non à l'exécutif ;
- De l'**art. 11 al. 3** qui traite également des frais d'inscription et de matériel- en effet, comme l'art. 13 al. 9 n'est pas approuvé, conserver l'art. 11 al. 3 engendrerait une insécurité juridique ;
- De l'**art. 13 al. 4** qui prévoit que le tarif maximum est appliqué si les parents ne présentent pas « toutes les pièces nécessaires à l'établissement du tarif »- en effet, lesdites pièces ne sont pas spécifiées (selon la grille LStE, il s'agit normalement de l'avis de taxation et nous conseillons de ne demander d'autres pièces que dans les situations où les familles ne peuvent légitimement pas fournir de documents fiscaux) ; à noter que votre nouvel art. 15 prévoit déjà, en cas de refus de collaboration des parents, d'appliquer le tarif maximal, de sorte que l'art. 13 al. 4 pourrait, selon nous, être purement et simplement supprimé.

Complément reçu de la part du service juridique de la DSAS concernant les frais de matériel :

Contrairement aux taxes d'inscription, qui sont des taxes causales (c'est-à-dire un émolument administratif demandé aux parents en échange d'une prestation administrative fournie en lien avec l'inscription de l'enfant), les frais de matériel font partie des frais de fonctionnement de la structure et doivent être comptabilisés comme tels.

Nous ne pourrions dès lors pas approuver une disposition qui prévoit des « *frais de matériel* », tel que vous le prévoyez à l'art. 13 du règlement sur l'AES. Nous vous recommandons de supprimer cette mention et de comptabiliser les frais de matériel dans les frais de fonctionnement de votre structure (c'est à dire les frais effectifs, sur la base desquels vous établissez ensuite les tarifs de manière dégressive).

3. Remarque complémentaire

Seules les corrections demandées par le Canton ont été apportées ; le reste du règlement est identique à la version validée par le Conseil général dans sa séance du 8 octobre 2025.

 CONSEIL GÉNÉRAL DE RUE	MESSAGE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE
---	--

Conseil général du :	23 avril 2026
Ordre du jour n° :	6.
Énoncé :	Approbation des modifications du règlement communal relatif à l'AES
Annexe (s) :	Règlement communal avec les modifications Message du conseil communal

La Commission financière a pris connaissance du projet de modification du règlement communal de l'accueil extrascolaire (AES), faisant suite aux demandes du service juridique de la Direction de la santé et des affaires sociales.

Elle constate que les adaptations proposées sont essentiellement de nature juridique et visent à assurer la conformité du règlement au droit cantonal.

Du point de vue financier, la Commission relève que les modifications n'ont qu'un impact limité. Elle note en particulier que les frais d'inscription, fixés à CHF 30.– par enfant et par année scolaire, relèvent de la compétence du législatif.

Elle relève également que la suppression de la possibilité de facturer des frais de matériel implique que ces coûts devront être intégrés dans les charges de fonctionnement de la structure.

Sous cet angle, la Commission financière émet un préavis favorable.

Rue, le 9.4.2026

Le Président

Le Secrétaire

Cédric Bays

Jean-Louis Dubler